



# Informations Diverses

Source : La Lettre de l'Économie du Sport

## SMIC Revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet

La loi en faveur des revenus du travail a prévu qu'à compter de 2010 la revalorisation du Smic aurait désormais lieu au 1<sup>er</sup> janvier.  
C'est donc la dernière fois que le Smic augmente au 1<sup>er</sup> juillet. Cette année, le Smic est ainsi revalorisé de 1,3 %.  
En conséquence, le taux horaire brut du Smic est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 8,82 € au lieu de 8,71 € auparavant.  
Quant au Smic mensuel brut, il s'élève à 1 337,73 € pour 151,67 heures (35 heures par semaine), contre 1 321,05 € auparavant.

(Décret n° 2009-800 du 24 juin 2009, JO du 26)

## Accident du travail Déclaration à conserver

Lorsqu'un salarié est victime d'un accident du travail, l'employeur doit déclarer cet accident à la caisse primaire d'assurance-maladie dont relève la victime dans les 48 heures à compter du jour où il en a eu connaissance.  
Désormais, les employeurs doivent également conserver une copie de toutes les déclarations d'accident du travail qu'ils ont faites pendant 5 ans.

**Attention :** en cas de non-respect de cette obligation, l'employeur s'expose à une sanction financière. Une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (employeurs individuels) ou 3 750 € (sociétés ou associations) pourra ainsi lui être infligée.

(Art. 4-48, décret n° 2009-289 du 13 mars 2009, JO du 15)

## Bénévolat Un statut à revaloriser !

Plus de 14 millions de nos compatriotes sont bénévoles dans les associations.  
Sans aller jusqu'à un statut officiel du bénévole - qui serait en décalage avec le caractère désintéressé de l'engagement bénévole -, le monde associatif pourrait bénéficier de nouvelles mesures, visant à mieux reconnaître et valoriser le bénévolat.  
Diverses mesures ont été mises en œuvre telles que la création de centres de ressources et d'information des bénévoles, le chèque repas du bénévole et le certificat de formation à la gestion associative.  
Une mesure intéressante est également à l'étude : la création d'un livret d'épargne civique accompagnant le bénévole pendant toute la durée de son engagement.

(Rép. min n° 40809, JO du 26 mai 2009)

## UN REGARD SUR NOS VOISINS La Haute-Normandie subventionne les véhicules des structures sportives

Réunis sous la présidence d'Alain Le Vern le 18 mai 2009, les élus membres de la Commission Permanente du Conseil régional de Haute-Normandie ont attribué un ensemble de subventions d'un montant total de 170 476 euros au bénéfice de 22 structures sportives dans le cadre d'un dispositif baptisé "276, ça roule". Son objet : aider ces structures sportives à acquérir des véhicules pour organiser les déplacements des athlètes.

Conscients des difficultés récurrentes rencontrées par les associations sportives pour organiser les déplacements des athlètes (compétitions, stages, etc.) et connaissant les problèmes liés à leur capacité de financement d'un véhicule approprié, la Région et les Départements ont mis en place ce dispositif innovant et unique en France.

Initiée en 2005, cette politique rencontre un succès croissant auprès des associations sportives régionales.

Le principe consiste à cofinancer l'acquisition de véhicules type minibus 9 places pour les associations sportives haut normandes (1/3 Région, 1/3 Département et 1/3 porteur du projet).  
"A travers cette action, notre objectif est de soutenir les associations sportives en facilitant les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions tout en développant la sécurité de ces transports par l'acquisition de matériel neuf. De plus, ce dispositif intègre nos préoccupations en matière de développement durable en favorisant la mutualisation des déplacements et en privilégiant les acquisitions de véhicules roulant au GPL" rappelle Alain Le Vern, président du Conseil régional de Haute-Normandie.

Parmi les structures ayant bénéficié de cette aide régionale on peut noter la présence de l'Office Municipal des Sports de Eu en Seine-Maritime, cette structure apportant son aide aux déplacements de différentes associations.



# Zoom Sur :

## Le Jumelage à Lorient

### LUDWIGSHAFEN

#### Deux sportives du C.E.P. sur le podium de la course de la Ville 2009 à Ludwigshafen

Cette année, la Ville de Lorient et l'Office des Sports présentaient cinq coureuses et coureurs à pied (dont le Président de l'Office des Sports, Daniel SIGNOLET) pour la traditionnelle « Course de la Ville » le samedi 27 juin dernier, dont Isabelle MEHEUST et Fanny NOURY du C.E.P. terminant chacune 2<sup>ème</sup> dans leur catégorie, et deux jeunes du Collège Le Coutaller, Faustine GODIN-PERRODO et Mégane LAFERRIÈRE qui se sont classées très honorablement dans la catégorie des Scolaires.



La délégation lorientaise (Bernard CHUDEAU, Daniel SIGNOLET, Faustine GODIN-PERRODO, Mégane LAFERRIÈRE, Fanny NOURY, Isabelle MEHEUST, Joël GLOUX)

### GALWAY

Alors que la Ville de Lorient baignait dans le Festival, une délégation de rameurs a répondu à l'invitation du Galway Rowing Club qui fêtait cette année son centenaire. La Ville de Lorient qui avait été sollicitée a ainsi pu être représentée par des rameurs issus des deux clubs d'Aviron de rivière (Aviron du Ter et Aviron du Scorff) et notamment faire participer deux jeunes rameurs de 18 ans à cette rencontre. La délégation constituée de Philippe Descoins, Yvon Grall, Quentin Rouault et Pierre Schaeffer était conduite par Loïc Champagnat, Conseiller Municipal en charge des jumelages qui a pu resserrer les contacts avec la municipalité de Galway, et par Joël Gloux de l'Office des Sports de Lorient.  
Bien que ne pratiquant pas l'aviron de mer, nos amis de Galway ont notamment marqué un très vif intérêt pour une présence sur le prochain « Tour de Groix » organisé par la section Aviron du CNL au printemps 2010.



Le Councillor Dedan Mc Donnell, Maire de Galway, et Paddy Lally, Président du Galway Rowing Club remettent le fanion commémoratif du Centenaire du Club à la délégation lorientaise

# La Fête du Sport

Contrairement à l'année précédente, la météo plus clémente, a permis un bon déroulement de la 19<sup>ème</sup> Fête du Sport, qui se déroulait pour la sixième fois au complexe sportif du Moustoir.



Jeunes et moins jeunes ont répondu présents à cette manifestation.

Toutes les disciplines sportives proposées sur Lorient étaient représentées par les Clubs et Associations de la Ville, où chacun a pu tester les différentes activités suivant ses envies.

Le salon des Clubs et Associations, salle Guyader, permettait aux parents de finaliser une activité pour leurs enfants. Une nouveauté au salon, un test où on pouvait mesurer la masse musculaire et grasseuse suite à un exercice à « Gym Mise en Forme », Centre Médico Sportif et le CERN (nutrition).

Un souhait pour l'année prochaine que la présentation de la Fête du Sport par la presse soit plus active.



Merci à tous les bénévoles ainsi que le Service des Sports et les Services Techniques de la Ville de Lorient.

A l'année prochaine.

Michel Gleyze

# Trophées des Bénévoles

A l'issue de cette Fête du Sport, les Trophées ainsi que les Diplômes d'Encouragement ont été remis à nos fervents bénévoles :

Voici la liste de nos récompensés ayant reçu un trophée :

- ◆ P.L.L. - BRULE Pierrick - Aïkido
- ◆ C.N.L. - TONNERRE Jean - Voile
- ◆ C.N.L. - GUEGAN Gérard - Voile
- ◆ J.B.S. - LE DEAULT Patrick - Judo



Voici la liste de nos récompensés ayant reçu un diplôme :



- ◆ P.L.L. - CALVAR Henry - Aviron
- ◆ P.L.L. - M<sup>elle</sup> NID Saïko - Karaté
- ◆ P.L.L. - GOUELLO Nathalie - Canoë-kayak
- ◆ C.E.P. - MANILLER Jonathan - Athlétisme
- ◆ C.E.P. - MARTINS Antonio - Basket
- ◆ C.E.P. - BIGOT Pascal - Basket
- ◆ C.S.L. - ROUILLE Mikaël - Plongée

## Quid des subventions du CNDS ?

Le Député Jean-Louis Gagnaire attirait récemment l'attention de la ministre de la santé et des sports, Roselyne Bachelot, sur l'évolution des subventions du centre national pour le développement du sport (CNDS) aux associations au titre de la part territoriale.

Vous trouverez ci-dessous la réponse du ministère :

*"Depuis 2008, il a été décidé de rationaliser l'attribution des subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS), en évitant l'émiettement des moyens, l'objectif étant de s'assurer de leur réel impact sur le développement de la pratique sportive et de réduire les coûts de gestion" rappelle la ministre de la santé et des sports, Roselyne Bachelot.*

*"Il paraît en effet déraisonnable qu'un établissement public national soit conduit à gérer de l'ordre de 49000 subventions chaque année et à s'assurer de leur effet sur le développement de la pratique sportive. En conséquence, il a été décidé de relever progressivement le montant minimal des subventions accordées sur la part territoriale en finançant de manière prioritaire les associations présentant un projet structurant pour la discipline et/ou le territoire (ligues, comités, groupements d'employeurs, clubs au titre d'actions coordonnées, etc.)".*

A ce jour, le montant minimum s'élève à 600 euros pour la part territoriale du CNDS et devrait être porté, en 2011, à 750 euros.

*"Cette mesure ne vise pas à exclure les petites associations dont l'action au quotidien est essentielle au maillage territorial, mais elle doit s'accompagner d'une réflexion relative à l'organisation du mouvement sportif qui doit pouvoir s'appuyer sur des associations dites "têtes de réseau". C'est ce même objectif qui sera poursuivi pour accroître l'effet levier des subventions en faveur de la construction ou de la rénovation des équipements sportifs".*

La ministre de la santé et des sports, Roselyne Bachelot, précise qu'une priorité est accordée aux projets permettant l'accueil de compétitions internationales, ainsi que les projets d'intérêt national, interrégional ou régional. Des enveloppes spécifiques sont, par ailleurs dédiées aux équipements de proximité répondant aux besoins des publics prioritaires.

*"Ce recentrage s'accompagne d'une augmentation sensible du taux de subvention. La part territoriale du CNDS, qui était en 2008 de 130,20 euros, s'élève à 135 millions d'euros en 2009 soit une augmentation de 3,6%. Ces crédits bénéficient directement au sport amateur au niveau local. Une partie de ces crédits bénéficie, comme l'an dernier, au dispositif accompagnement éducatif".*

*"Au plan territorial, il est demandé aux services de mobiliser les associations sportives sur cette politique, en fonction des projets des établissements scolaires, grâce à des moyens nouveaux (20 millions d'euros sur le CNDS)".*

Cette mesure mise en oeuvre en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale concerne les publics scolarisés en collège et au sein des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, et doit permettre selon la ministre de proposer des activités sportives en temps périscolaire.

*"Ainsi, ce dispositif s'inscrit-il dans une politique ministérielle plus générale visant à favoriser l'accès de tous, et en particulier ceux qui en sont le plus éloignés, à une pratique sportive régulière en club".*